

## SNPF Flash info

*Bulletin d'information des pédiatres du vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018*

# Nomenclature: Nouvel épisode ce 1<sup>er</sup> juin

Le SNPF vous accompagne à travers le dédale de la nouvelle nomenclature.

| Intitulé   | Cotation actuelle   | Nouvelle cotation au 1 <sup>er</sup> juin 2018                |                          |
|--|---------------------|---|--------------------------|
|  |                     | Secteur 1<br>Secteurs 1 & 2 avec OPTAM<br>Secteur 2 non OPTAM | Départements d'outre mer |
| <b>AVIS<br/>PONCTUEL<br/>DE<br/>CONSULTANT<br/><br/>pour un enfant qui vous est<br/>adressé par son médecin traitant.</b>  | <b>APC<br/>48 €</b> | <b>APC<br/>50 €</b>   | <b>APC<br/>60 €</b>      |
| <p>Les conditions d'application d'APC sont inchangées.</p> <p>APC est applicable au cabinet ou en établissement dès lors que la demande émane du médecin traitant, s'il s'agit du médecin traitant au sens de la convention médicale nationale.</p> <p>APC est également applicable quand le patient est adressé par le remplaçant ou l'associé du médecin traitant.</p> <p>Pour un patient en déplacement, est considéré comme médecin traitant celui qui adresse le patient. Le pédiatre consultant doit alors adresser une copie de la lettre au médecin traitant déclaré.</p> <p>Il en est de même pour un patient vu en urgence.</p> <p>Pour les patients de moins de 16 ans, est considéré comme médecin traitant celui qui adresse le patient.</p> <p>Un courrier au MT doit être rédigé, remis aux parents en main propre, ou envoyé par courrier ou par messagerie sécurisée.</p> |                     |   |                          |

Etape moins complexe cette fois-ci. Nous reprenons les informations que vous avez pu lire dans les trois dernières LAP.

Le bureau tient à rappeler que ces nouvelles cotations et ces revalorisations sont le fruit d'une intense activité de notre présidente au début de l'année 2017, et de son opiniâtreté à nous défendre, aussi bien face aux responsables de la CNAM et du ministère qu'auprès des responsables des trois grandes centrales syndicales.

N'hésitez pas, en cas de difficulté, à vous rapprocher en première intention de votre délégué régional ou départemental. Vous pouvez bien sûr, en deuxième intention, nous contacter via la messagerie du site.

D<sup>r</sup> Brigitte VIREY  
Présidente

D<sup>r</sup> Anne PIOLLET  
Secrétaire général

D<sup>r</sup> J.-François PUJOL  
Secrétaire g<sup>al</sup> adjoint

*Si vous ne souhaitez pas recevoir les lettres d'info. (courriel et courrier postal) de la part du SNPF, merci de nous le faire savoir.*